

**Monsieur le ministre, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CSE,
Bonjour à toutes et à tous,**

Nous espérons que toutes et tous allez bien, ainsi que vos proches.
Avant toute chose, nous exprimons notre solidarité avec les soignants, mais aussi avec l'ensemble des travailleurs non confinés qui assurent la vie quotidienne du pays.

La situation sanitaire est exceptionnelle et justifie la tenue à distance du CSE. Il n'en demeure pas moins que les travaux n'auront pas leur qualité habituelle. Les débats en séance sont le cœur du travail du CSE. Avec la faible réactivité possible dans les échanges écrits, le sens du travail de l'instance se perd.
Pour le SNES-FSU, il ne saurait être question de mettre à l'ordre du jour sous confinement de quelconques textes d'importance.

Pour les personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation et d'accompagnement, la période de soit-disant « continuité pédagogique » a commencé dans le plus grand désordre institutionnel : mise en danger par des consignes imbéciles (voir la déclaration de la FSU), pressions à mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques alors même que les moyens techniques ne suivaient pas, déni de la réalité sociologique des élèves et de l'absence de préparation des professionnels. Il y a suivi pédagogique des élèves, il ne peut y avoir continuité : les circonstances ne le permettent pas, et il faudra en tenir compte lors du déconfinement. La charge de travail est importante, le suivi des élèves plus difficile que d'habitude, les conditions pas toujours simples. Les consignes doivent donc être claires et déculpabilisantes : chacun fait comme il peut. Les injonctions hiérarchiques à rendre des comptes sont inadmissibles.

Concernant les consignes nationales, le SNES-FSU demande :

- que les collègues engagés dans l'accueil d'enfants, notamment de soignants, dans les établissements bénéficient des protections prévues (masques, gel hydroalcoolique, savon mais aussi essuie-mains...) ;
- la prise en compte par une prime de l'investissement matériel effectué par les personnels en télétravail (terminaux, connexion...) ;
- que le calendrier de l'orientation soit desserré. Le ministère part du principe que l'accompagnement à l'orientation en temps confiné irait de soi, et il maintient le calendrier de l'orientation. Les plate-formes numériques (Parcoursup, mais aussi les téléservices orientation et affectation), ne sont que des outils. Même appuyés d'appels téléphoniques, ils ne peuvent se substituer au dialogue habituellement mis en place dans les établissements. Les élèves de troisième, de seconde, de première, de terminale font leurs choix dans un contexte inédit et il faut le prendre en compte. De plus, le MEN dans sa communication (FAQ Covid) semble anticiper la disparition des CIO et ignore le travail des PsyEN, DCIO. Or ils jouent leur rôle de psychologue pour continuer à dialoguer avec les élèves et les familles et continuent à faire vivre leur CIO même virtuellement
- des clarifications sur le DNB et le baccalauréat.

Pour le DNB, les propos du ministre et la FAQ ministérielles sont en contradiction quant à la prise en compte des moyennes disciplinaires et des différents bilans. Certains collègues ont déjà reçu des injonctions de leur direction à modifier leurs évaluations des premier et deuxième trimestre : des consignes nationales doivent être données pour que cela cesse.

Pour le baccalauréat en Première, le SNES-FSU conteste la tenue des oraux de l'EAF, qui, au-delà du nombre trop élevé de textes à présenter, ne sont pas compatibles avec la sécurité sanitaire. De même, maintenir coûte que coûte la prise en compte de la première session des E3C, en faisant encore pression pour les organiser là où elle n'a pas eu lieu, procède d'un entêtement coupable. Compter les notes trimestrielles pour les E3C de la spécialité abandonnée et d'enseignement scientifique n'est pas pédagogiquement justifiable, alors que l'abandon d'une spécialité résulte souvent de résultats faibles. Le SNES-FSU demande la neutralisation des notes des deux sessions d'E3C de Première. Il demande que soit

discutée et envisagée une organisation transitoire du baccalauréat pour la session 2021, avec des évaluations qui reposeraient sur la classe de Terminale.

Pour le baccalauréat en Terminale, nous demandons le détail du calcul de la note des candidats : la neutralisation des épreuves orales et expérimentale, la prise en compte des spécialités, des options... les choix effectués auront des conséquences sur les résultats des élèves. Quid des triplants ? Par ailleurs, le fonctionnement des jurys est à l'heure actuelle obscur. Si le contrôle continu a pu s'imposer dans la situation, il ne saurait être source d'un renforcement des inégalité. Il en va de la crédibilité de la session 2020 du baccalauréat.

- une concertation sur la sortie de confinement. Quelle soit sa modalité, le retour en classe demandera un temps de sas avant la reprise effective des cours. Nous souhaitons pouvoir en discuter.

L'ordre du jour de ce CSE comprend l'allègement du nombre de textes renouvelés chaque année en français en classe de première (texte 1). Cet allègement figurait parmi nos demandes. Il constitue un signal positif mais ne suffit pas : le programme reste trop lourd, le nombre de textes à présenter à l'oral trop important. Nous nous abstenons.